

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Haute-Seine	Garage à bateaux Saint-Mammès	Rivière	Champagne	81,28	81,52	Saint-Mammès, Moret-Loing-et-Orvanne

Date et durée des travaux :

Les travaux sont prévus entre le 22 et 29 novembre 2022.

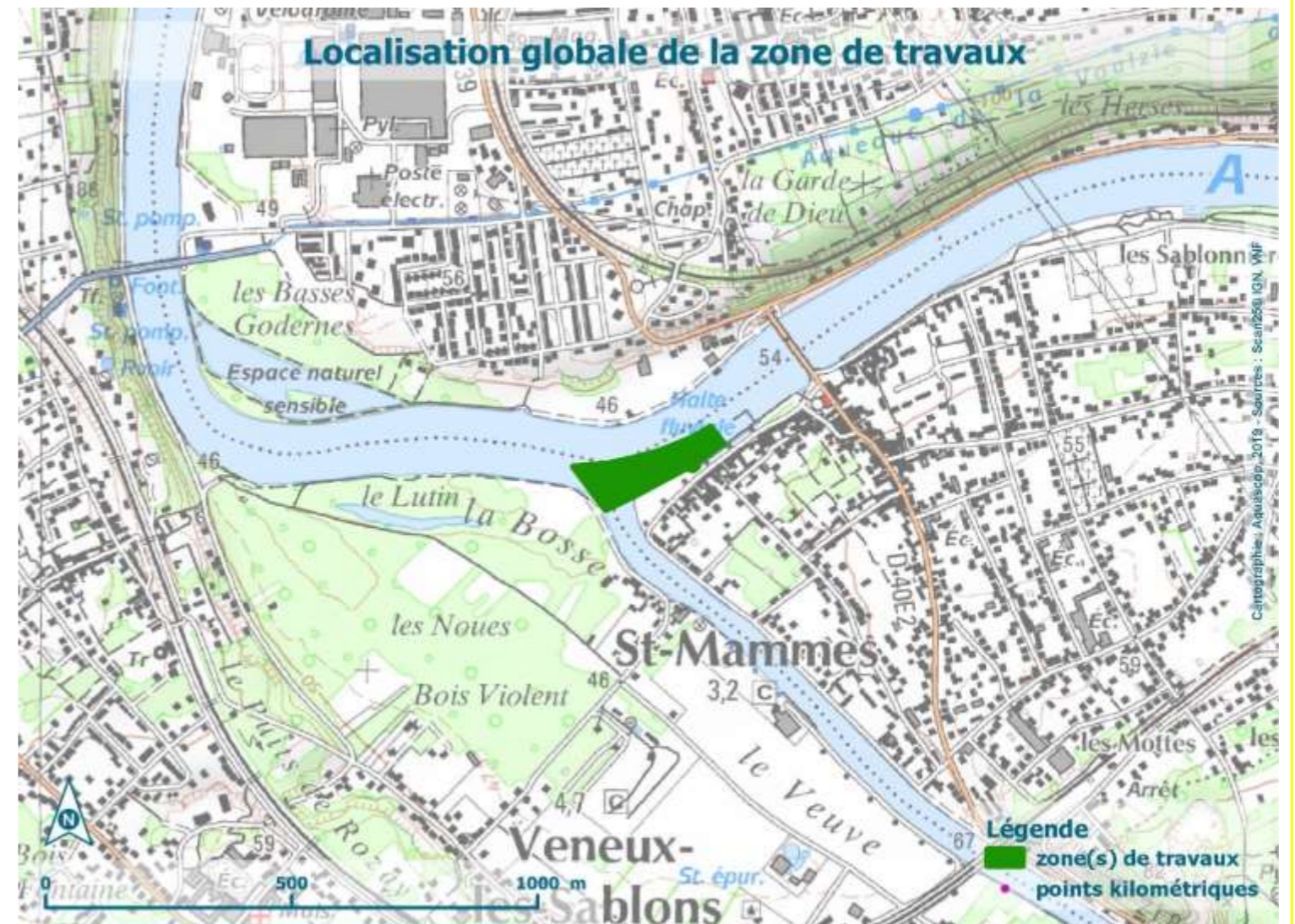
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m ³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
1 500	2021-RHS- PK 81.400	Oui	Non dangereux	Oui	Non dangereux, non inertes

Les prélèvements ont été réalisés le 07/04/2021.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	o Grand gabarit	X
	o Petit gabarit	
- Canal :	o Grand gabarit	
	o Petit gabarit	
	o Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	o Urbain : habitat	X
	o Rural	X
	o Industriel	
	o Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X
77DDT19990007 - PPRi Seine de Montereau à Thomery - approuvé en 2002
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR73A	la Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2015	Bon état en 2015	mauvais	Bon
FRHR88A	le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2027	Bon état en 2021	bon	Moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	Prise d'eau de Champagne-sur-Seine 1	Superficiel	
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03014000 - La Seine à Montereau-Fault-Yonne 1), environ 14 km en amont ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2019. Les espèces principales sont la perche commune, le chevesne et la grémille. Les espèces secondaires sont le gardon, le goujon et le silure.

Type de berges :

En rive gauche, le pied de berge est lisse (type palplanches ou dalles béton) et le haut de berge principalement naturel. En rive droite, les berges sont majoritairement naturelles. (Atlas schéma environnemental des berges d'Ile-de-France - IAU - 2012).

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département de Seine et Marne (signé le 10/07/2012) indique la présence de frayères sur la Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet et grande alose) de Montereau-Fault-Yonne à Melun.

L'arrêté relatif aux frayères du département de Seine et Marne (signé le 10/07/2012) indique la présence de frayères sur le Loing pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, truite fario, vandoise) de Moret-sur-Loing à la confluence avec la Seine (Saint-Mammès) et de la liste 2 (brochet) de Château-Landon à la confluence avec la Seine (Dordives).

Aucune frayère potentielle à chabot ou vandoise n'a été recensée à proximité immédiate du projet (GéOLF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Aucune frayère à brochet, avérée ou potentielle, n'a été recensée à proximité immédiate de la zone de travaux (Etude des frayères à brochets sur les axes navigables de Seine-et-Marne - FDPPMA 77 - 2016-2017). Il est difficile de statuer sur la reproduction de la bouvière, qui nécessite la présence de bivalve.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Garage à bateaux Saint-Mammès	Écologie	ZPS (Zone de protection spéciale)	Non	
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Oui	110001254, - Vallée de la Seine entre Vernou et Montereau, 110001282 - Vallée du Loing entre Moret et Saint-Pierre-lès-Nemours, 110001309 – Vallée de la Seine entre Melun et Champagne-sur-Seine
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Oui	110020023 - Marais du Lutin
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Non	
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Oui	SIC 1609 – Rivières du Loing et du Lunain
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non	
		Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non	
		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non	
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non	
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non	
		PN (Parc national)	Non	
		PNR (Parc naturel régional)	Non	
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non	
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non	
	RB (réserve de biosphère)	Oui	FR6300010, FR6500010 - Fontainebleau et Gâtinais (zone centrale), Fontainebleau et Gâtinais (zone de transition)	
Patrimoine culturel	Site inscrit	Non		
	Site classé	Non		

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Brochet (6 km en amont) et vandoise (8 km en aval) ont été recensés dans la Seine (GéolIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement). Le brochet, la vandoise, la bouvière, la loche de rivière et l'anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensées à la station de Montereau-Fault-Yonne.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Garage à bateaux Saint-Mammès	peu probable	oui	oui	oui

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est également inclus des zones d'intérêt écologique. Il est également inclus dans le périmètre de protection rapproché de captages superficiels.

L'intérêt du Massif de Fontainebleau repose sur ses caractéristiques paysagères et géomorphologiques, lesquelles déterminent une grande diversité de milieux, plus ou moins humides, abritant une remarquable biodiversité animale et végétale, dont la plus riche faune d'arthropodes d'Europe et une soixantaine d'espèces végétales protégées.

L'intérêt de la ZNIEFF de la vallée de la Seine entre Melun et Champagne-sur-Seine réside dans son rôle de corridor écologique au sein d'une zone fortement urbanisée ; les zones humides et les milieux aquatiques abritent une flore et une faune d'intérêt et notamment des oiseaux d'eau (halte migratoire ou zone d'hivernage). La ZNIEFF de la Vallée de la Seine est constituée de milieux remarquables abritant de une intéressante diversité floristique et faunistique et constituant un site de nidification pour des espèces d'intérêts pour la région (dont des oiseaux d'eau). Le Marais du Lutin, jouxtant le site, constitue une importante zone de fraie pour le brochet; c'est également une zone humide abritant de nombreuses espèces remarquables, végétales comme animales.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière.

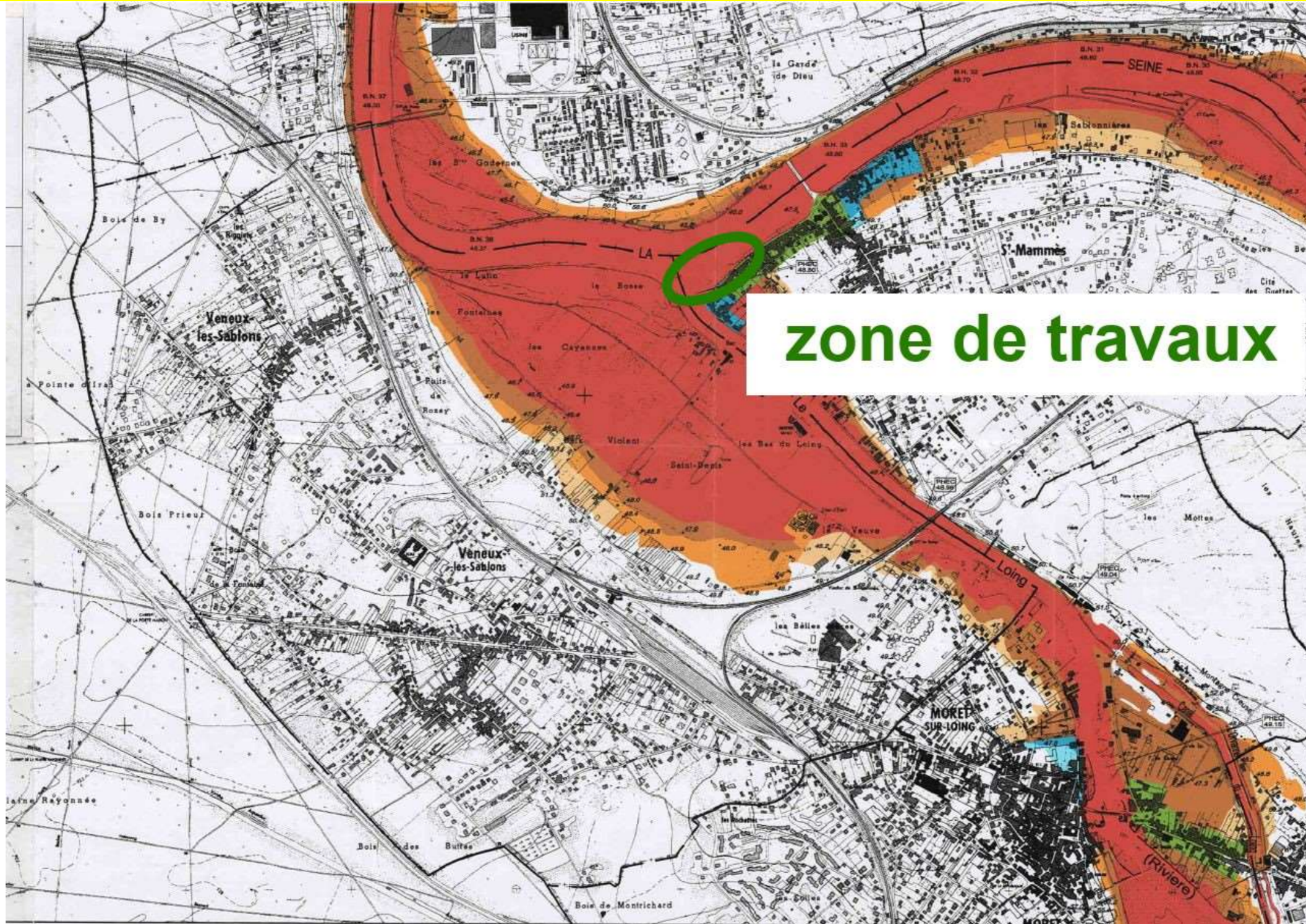
Concernant l'avifaune, le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger et il sera ponctuel (quelques jours). La gêne susceptible d'être occasionnée aux oiseaux d'eau pourra également être limitée par la mise en place d'horaires adaptés afin de réduire le niveau de bruit rencontré.

Concernant la proximité des sites patrimoniaux, ceux-ci ne seront pas impactés par l'opération car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront dragués depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

La zone de travaux se situe dans le périmètre de protection rapprochée de captages AEP superficiel. Des mesures de précaution devront être apportées pour limiter la dispersion des sédiments susceptibles de polluer les eaux captées superficiellement.

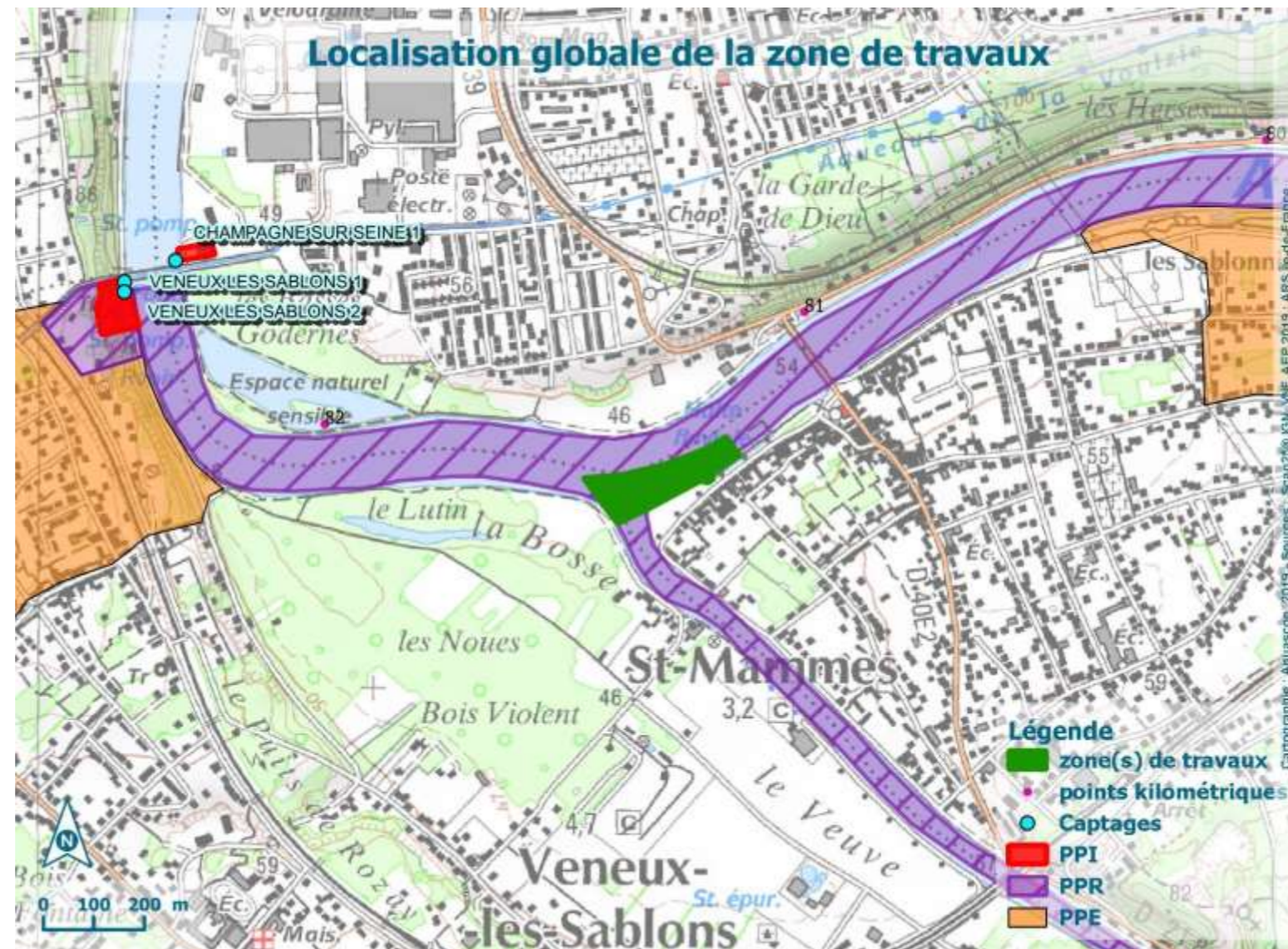
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et réglementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et réglementaires



